Département des Pyrénées-Orientales **Arrondissement de Prades**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes Séance du Lundi 17 décembre 2018

Membres en exercice: 36

Membres ayant pris part à la délibération (22): Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Jean Luc SEGUY, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis SARDA, Thierry VERGES, François DELCASSO, Stephane GAUMOND (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Michel Batllo

<u>Date de convocation</u>: 10 décembre 2018 Secrétaire de séance : Antoine Tahoces

Objet : MSP de la Communauté de communes (Font Romeu, Bolquère, Les Angles)

Le Lundi 17 décembre 2018 à seize heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations à Formiguères, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a repris la compétence « Maison de Santé ».

Le Président rappelle les termes des contrats passés avec les SISA et les particuliers, et notamment le loyer à 9.48 €/m² pour Font Romeu et Les Angles.

Le Président explique que les Vices Présidents ont reçu des médecins de certaines MSP. Lors de cette réunion, la rentabilité de l'activité médicale a été débattue.

Le Président propose au Conseil communautaire, afin de favoriser le maintien et/ou la venue de médecins et professionnels de santé, de :

- Proposer aux médecins et professionnels de santé de passer le loyer à 1 €/m² dès 2019 pour les MSP de Font Romeu et de Les Angles, sachant que Bolquère est déjà à 1 €/m². (après signatures des nouveaux baux)
- Racheter l'appareil de traumatologie et d'échographie présents sur la MSP de Les Angles (le coût du rachat sera le montant de l'occasion moins les subventions de l'ARS)
- Prendre en charge les coûts d'entretien des appareils de traumatologie et d'échographie des MSP
- Prendre en charge le logement des internes et traumatologues saisonniers pour les 3 MSP

Le Président informe bien que les trayaux à la charge du propriétaire seront à la charge de la Communauté de communes et que les maintenances et charges en charge du locataire seront à la charge des signataires des baux.

Le Président informe donc que de nouveaux baux seront proposés aux SISA et professionnels de santé indépendants et qu'ils seront signés à condition que les bénéficiaires des baux actuels l'acceptent (dans cas les baux actuels devront être résiliés d'un commun accord).

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider les propositions ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 17 décembre 2018

Envoyé le 19-12-2018 à la Préfecture Accusé de réception le 19-12-2018

Jean Louis DEMELIN Président

